Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20260302-DEL2026_01_02-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Date de la convocation : Mardi 24 février 2026

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal du lundi 2 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi deux mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de TRELEVERN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yannick QUEGUINER, Maire.

Etaient présents : MM. QUEGUINER Yannick, CARMILLAT Brigitte, BEC Bernard, TASSE Sylvie, LE ROUX Denis, LORINQUER Hervé, LEPETIT Françoise, SANDRON Bernard, MORGANTINI Maryvonne, CADIN Hervé, CLEMENCE Henryka, ANDRE Jean-Yves, LE CUN Michelle, ROUSSEAU Joseph.

Absente excusée : Sylvie TASSE donne procuration à Bernard BEC.

Secrétaire de séance : Brigitte CARMILLAT.

Membres en exercice	14
Membres présents	13
Nombre de procurations	1

DEL2026-01-02
Objet : SDE 22 – Avenant à la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat d'énergie

Le maire expose :

Lors de la séance du 19 décembre 2025, le Comité Syndical du sDE 22 a validé un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie portant sur les modifications et les clarifications suivantes :

- Intégration d'une clause sur le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)
- Précisions sur la définition d'un membre désormais désigné par son numéro de SIREN,
- Précision sur la da te d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- Suppression des références au logiciel SMAE, ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20260302-DEL2026_01_02-DE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement de commande d'achat d'énergie avec le SDE 22.

Fait et délibéré à TRELEVERN, les jour, mois et an précités.
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Yannick QUEGUINER

Yannick QUEGUINER
Signature numérique de Yannick QUEGUINER
Date : 2026.03.03 15:50:20 +01'00'